



Garantie Artisanat – Garantie Commerces et services

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'artisanat, du commerce et des services (Plan Régional de Développement de l'Artisanat, Plan Régional de Développement d'Entreprises Commerciales et de Services), le Conseil Régional a souhaité s'associer avec NORD ACTIF pour favoriser l'accès au crédit bancaire ou au crédit vendeur des artisans, des commerçants et des prestataires de services en création, reprise ou développement.

	Public	Entreprises Inscrites au Répertoire des Métiers et/ou au Registre du Commerce et des Sociétés
	Phases de vie	Création, reprise

<i>Caractéristiques de la garantie</i>		
	Montant garanti	Pas de montant minimum - 25 000€ Maximum
	Quotité de garantie	30%
	Durée de la garantie	60 mois maximum
	Coût de la garantie	GRATUIT

<i>Caractéristiques du prêt bancaire garanti</i>		
	Objet du financement	BFR, Investissements
	Montant du Prêt	MIN: pas de montant minimum MAX: pas de montant maximum
	Durée du prêt	MIN: 24 mois MAX: pas de limites
	Cautions personnelles	Exclues



Caractéristiques propres à chaque garantie



Caractéristiques communes à toutes les garanties